



VILLE-ÉVRARD  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



## Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

### ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès  
93330 NEUILLY SUR MARNE  
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



### ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 17 rue Charles TILLON  
93300 Aubervilliers  
01 48 33 57 58

**En transport :** bus 249 arrêt maison de retraite

**En Voiture :**

### LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale  
Mme BOMPAYS  
[n.bompays@epsve.fr](mailto:n.bompays@epsve.fr)  
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA  
[l.scordia@epsve.fr](mailto:l.scordia@epsve.fr)  
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale  
Madame CASTANET  
[e.castanet@epsve.fr](mailto:e.castanet@epsve.fr)  
01 43 09 30 46

### PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de L'Isle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

### PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G06 : dispositif sectoriel intervenant sur la commune d'Aubervilliers. Il est composé d'un CMP, d'un CATTP, d'un service d'AFT, d'un C.A.C trisectoriel, d'un foyer de postcure, d'un hôpital de jour, d'un hôpital de nuit et d'une unité d'hospitalisation complète. Ces structures sont installées dans la commune. Une unité mobile de géronto-psychiatrie complète ce dispositif.

Composition de l'équipe sociale : 4 assistants de service social. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale : aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





## IDENTIFICATION DU POSTE

<b>Position dans la structure :</b>  Autorité hiérarchique : <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeur des ressources humaines</li></ul> Liaison technique : <ul style="list-style-type: none"><li>- service de la coordination de l'action sociale</li></ul> Autorité fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none"><li>- Médecin chef de pôle</li><li>- Médecin responsable d'unité</li></ul>	<b>Horaire de travail :</b>  <u>semaine</u> : 38 heures (1575 heures annuelles)
	<b>Description synthétique du poste :</b>  Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

## MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

### Lieux d'intervention sur le secteur :

L'intervention de l'AS se situe principalement au CMP d'Aubervilliers

#### **CMP (70% du temps)**

L'assistant social, inscrit dans le travail de l'équipe pluridisciplinaire du CMP, intervient dans le projet global en collaboration avec les psychiatres référents des patients. Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, il intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient.

Il reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Il travaille au maintien de la personne dans son tissu social en partenariat avec les institutions locales et départementales et tout lieu de ressources de proximité.

L'accompagnement, inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale, s'établit dans la durée.

Il articule son intervention avec les infirmiers des structures ambulatoires telles que le CAC et l'UF VAD.

Il fait le lien avec les partenaires et organise des rencontres sur la structure avec ou pas la présence du patient.

#### **FOYER DE POST-CURE (20% du temps)**

L'assistant social inscrit son action dans la mission spécifique du foyer qui a vocation à hospitaliser les patients le temps de mener à bien le projet sur lequel s'est basée l'admission. Il s'agit de permettre au patient d'être en capacité d'accéder aux structures envisagées (sanitaires ou médico-sociales) dans les meilleures conditions possibles.

A cet effet, il conduit toutes les actions et démarches sociales permettant la mise en œuvre du projet.

Son action nécessite une mobilité importante : VAD au domicile, accompagnement du patient dans des démarches administratives, visite avec le patient d'une structure vers laquelle il est orienté.

Il fait le lien avec les partenaires locaux afin de coordonner les actions favorisant la réalisation du projet. A cet effet, il est amené à organiser des rencontres sur la structure avec ou pas la présence du patient.

Il assiste aux réunions de l'unité.

#### **CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE (10% du temps)**

L'assistant social s'assure de l'ouverture des droits pour les personnes hospitalisées au sein de l'unité en temps plein et en temps partiel. En l'absence de droits l'assistant sociale met en place un accompagnement social ponctuel visant à les rétablir. Au CAC l'Assistant de service social met en place une coordination entre les partenaires internes et externes qui interviennent pour le patient.

Il organise avec le médecin les projets de sorties, maison de repos, retour au domicile ou autre.





### **Implication sur le secteur**

Ce type d'organisation induit un travail de lien intra sectoriel quotidien. La concertation entre les 4 assistants de service social est indispensable. Ils s'organisent entre eux pour que l'équipe sociale soit présente à la réunion de pôle un mardi matin sur deux.

### **Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique**

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

### **Aide à la réinsertion**

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

### **Communication**

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

### **Participations institutionnelles**

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- 
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.





Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

**Le poste peut être amené à évoluer en fonction des projets du service et de la nécessité d'adapter la réponse sociale.**

### EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif premier grade, classe supérieure après inscription sur tableau annuel d'avancement  
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre

**Signature de l'agent :**

